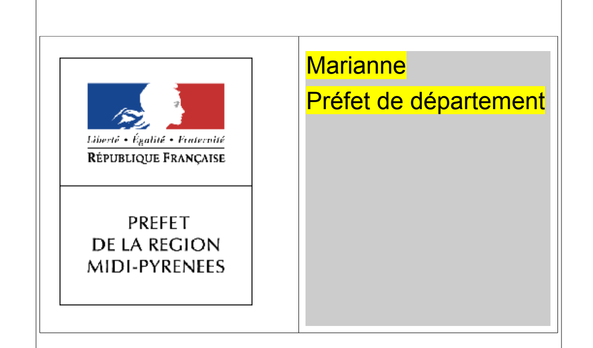


Animation SIG des services de l'Etat en Midi-Pyrénées

Mode d'emploi :

- document destiné à être placé en annexe du CCTP PPRN comme cahier des charges SIG
- en surligné jaune fluo, figurent les points à compléter (p 1, 3 et 4)
- en surligné vert clair, figurent les compléments Midi-Pyrénées par rapport au standard national

Pour info :

- ce document ne prend pas en compte la livraison des pièces écrites (règlement, notice) : il part du principe que la DDT réalisera un pdf des documents approuvés (avec éventuellement le tampon du contrôle de légalité)

v1.1

Cahier des charges de production SIG annexe du CCTP PPRN

Plan de prévention des risques naturels

de « …………………………. »

DDT …….

Table des matières

A. OBJET DE LA PRESTATION

1. Contexte

Ce guide de saisie encadre la prestation de production SIG associée à l'élaboration de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). L'objectif est de disposer de fichiers de données géoréférencées conforme à une structure de données déterminée (standard national COVADIS, avec quelques données complémentaires exigées au niveau Midi-Pyrénées) et à un niveau de qualité pré-établi, ainsi que de fiches de méta-données documentant cette production.

2. Maitrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la DDT XX, dénommée par la suite « le maître d'ouvrage ».

Le prestataire identifie par la suite le bureau d'études désigné par le maître d'ouvrage pour conduire les études nécessaires à l'élaboration du PPRN selon un cahier des charges spécifiques, dont le présent guide de saisie constitue une annexe. Les exigences associées à ce guide relèvent de la compétence du prestataire quelles que soient les modalités que ce dernier choisit pour s'y conformer (régie ou sous-traitance).

3. Périmètre de travail

Ce cahier des charges comporte une modélisation et une structuration des données pour les informations suivantes :

Plan de prévention des risques naturels (PPR)	Document PPRn
	Zones réglementées du PPRn
	Localisation des aléas
	Périmètres d'étude du PPRn
	Enjeux physiques et socio-économiques identifiés lors de l'élaboration du PPRn
	Références aux entités géographiques à l'origine du risque
	Références aux phénomènes ainsi qu'aux éléments mobilisés par l'expertise lors de l'élaboration du PPRn (repères de crue, encaissant, encrage, etc), dénommées par la suite « informations complémentaires MP » (rajout par rapport au standard national).

Cette modélisation s'appuie sur le standard COVADIS version 1.0 augmenté des informations complémentaire MP et d'éléments supplémentaires nécessaires à la gestion des PPR identifiés en Midi-Pyrénées.

Toutes les données produites dans le cadre du PPRN devront être stockées selon le formats décrits ci-après. Aucune autre table n'est à utiliser ou à créer. Toutes les tables obligatoires devront être renseignées, ainsi que les fiches de méta-données. Une fiche de méta-données par table sera renseignée sur la base de la trame offerte sur le géocatalogue et fournie sous la forme d'un fichier tableur :

http://admin.geocatalogue.fr/geocatadmin/static/documents/formulaire_saisie_metadonnees_v2.xls

Le paragraphe 17 présente des fiches de méta-données standard

4. Obligations du prestataire

Les fonds cartographiques (référentiels parcellaire, ortho, scan, etc.) seront mis à disposition du prestataire moyennant un acte d'engagement signé par le prestataire. Celui-ci s'engage à respecter les règles d'utilisation qui y seront mentionnées.

L'utilisation des référentiels ne modifie pas les droits de propriété afférents.
Tous les documents résultant d'une édition partielle ou totale du contenu des référentiels devront porter les mentions règlementaires telle façon que les droits des producteurs de référentiels soient connus et préservés:

Le prestataire s'engage à n'exploiter les fichiers se rapportant aux fonds cartographiques mis à disposition ou aux données PPRN, documents, sous toute forme et sous tout support, que pour une exploitation strictement liée aux seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le maître d'ouvrage. Il s'interdit toute communication ou mise à disposition totale ou partielle de ces fichiers de données à des tiers pour quelque motif et sous quelque forme que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

Il s'engage à prendre à l'égard de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de ces droits et veiller à ce que des tiers non autorisés ne puissent y avoir accès.

Les données de PPRN numérisés dans le cadre de cette prestation sont la propriété exclusive de l'État.

A la fin de la prestation, le prestataire s'engage à conserver une copie des fichiers livrés qui restent propriété du maître d'ouvrage pendant un an à partir de la réception. Sauf cas de force majeure, le prestataire est responsable de leur conservation pendant cette période. A tout moment, pendant ce délai, le maître d'ouvrage peut lui demander ces fichiers.

Les délais de réalisation sont fixés par le marché signé entre le maître d'ouvrage et le prestataire pour l'ensemble de l'étude sur les PPRN.

B. Description et exigences générales

5. Liste des concepts modélisés

Nom de la classe
DocumentPPR :(description des principales caractéristiques du document PPRN
ZonePPR : zones réglementaires figurant sur le plan de zonage du PPRN
ZoneAlea : zones figurant sur la carte d'aléa représentant le niveau ou l'intensité prévisible de l'aléa
EnjeuPPR : enjeux identifiés au moment de l'analyse du risque
PerimetrePPR : périmètres d'études, prescrits, approuvés pris en compte dans le PPRN
OrigineRisque **:** entités géographiques à l'origine de l'aléa)
InformationPPR : Entité géographique décrivant les phénomènes et les éléments aidant à la compréhension de l'expertise)

Liste des classes d'objets figurant dans le modèle de données

6. Gestion des identifiants

Afin de s'insérer dans différents bases de données, les objets seront identifiés par 4 identifiants différents :

- ID_MAP : Identifiant technique délivré ultérieurement par la DDT
- ID_GASPAR : identifiant faisant la liaison avec l'outil GASPAR. Ce dernier est unique pour l'ensemble d'une procédure PPR et doit être reproduit à l'identique dans chaque table d'un PPRN. L'identifiant ID GASPAR pour ce PPRN est le suivant : « …................... »
- gestion d'un identifiant unique pour les tables des concepts modélisés :
  -
  - ID_ZONE : identifiant technique pour les zonages d'aléas et règlementaires, prévu par le standard national
  - ID_UNIQ : identifiant technique unique pour chaque objet : ID_GASPAR + XY + nnnnn. Dans le cas général, il prend pour racine l'ID_GASPAR complété par 1 lettre pour le type d'entité (E=Enjeux, etc) , 1 lettre pour le type géométrique (Surfacique, Linéique, Ponctuel), et un incrément sur 5 chiffres nnnnn. Sa structuration est précisée pour chaque table.

    Par exemple pour un enjeu surfacique : 09DDT20080006ES01065

ID_MAP n'est pas à saisir..

7. Saisie des géométries et topologie

Trois types de primitives géographiques seront utilisés : les surfaces, les lignes, les points.

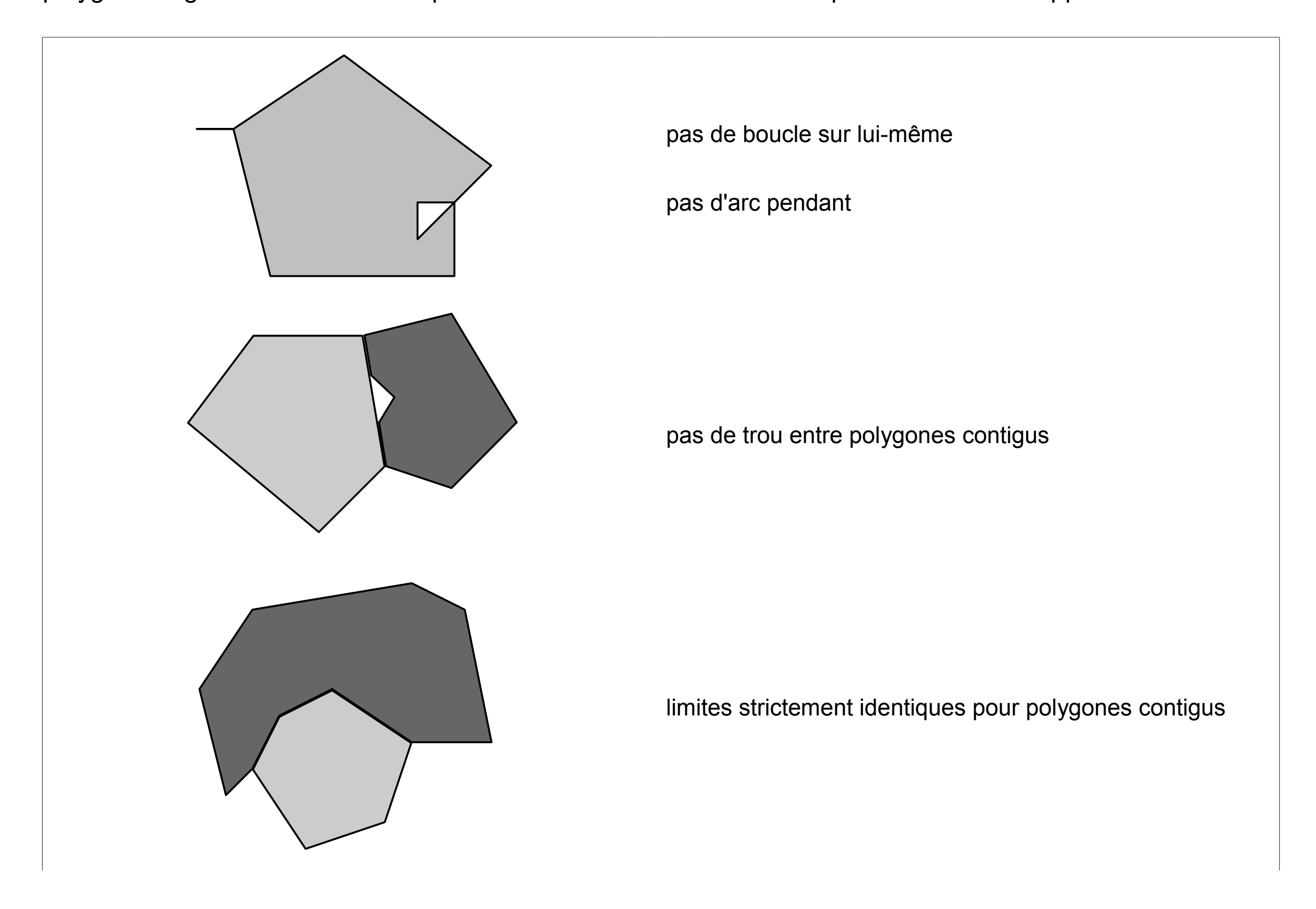
En aucun cas, la saisie de ces différents types d'objets au sein d'une même couche géographique n'est tolérée. D'autre part, la fusion de plusieurs objets géographiques (blocs en régions multi-polygones) est interdite dans le cadre de cette saisie.

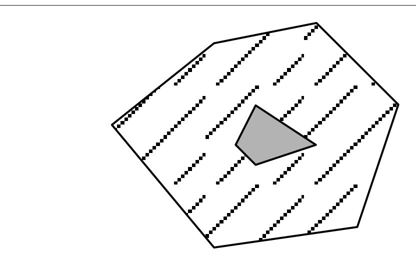
Un PPRN étant par construction élaboré sur une zone d'étude prescrite par arrêté préfectoral, les règles topologiques suivantes s'appliquent :

- l'ensemble des objets saisis seront toujours topologiquement inclus dans le périmètre d'étude prescrit ;
- une zone réglementée (classe <ZonePPR>) est toujours topologiquement incluse dans le périmètre approuvé et le périmètre prescrit.

8. Règles de saisie générales

Le contour d'un objet surfacique est constitué d'une ou plusieurs polylignes obligatoirement fermées.Les superpositions ou les lacunes de deux objets représentant des zones voisines sur le plan de zonage sont proscrites (les objets voisins sont saisis en partage de géométrie).
Les polygones ne présentent ni auto-intersection, ni arc pendant.
Les polygones formant des îlots (c'est à dire une zone strictement incluse dans une autre zone) évident le polygone englobant et ne doivent pas être construits en utilisant des ponts avec l'enveloppe extérieure





Le polygone enclave est découpé du polygone englobant

Ces règles de saisie générales sont complétées par des règles de saisie spécifiques à chaque type d'entités définies dans le dictionnaire des tables (cf. paragraphe numéroté 14).

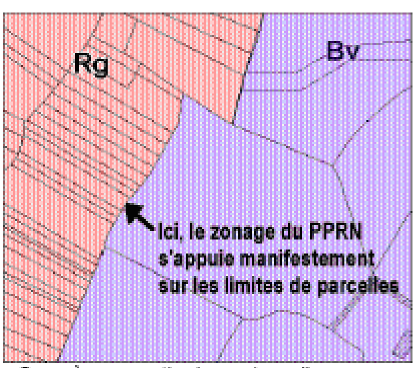
9. Règles de saisie sur le parcellaire

Les limites de communes utilisées sont celles du parcellaire fournies par le maître d'ouvrage sous forme « vecteur ».

Lorsque des objets s’appuient de manière évidente sur une limite communale, ces derniers doivent partager strictement la même géométrie que la limite communale et reprendre tous les points de sa géométrie.

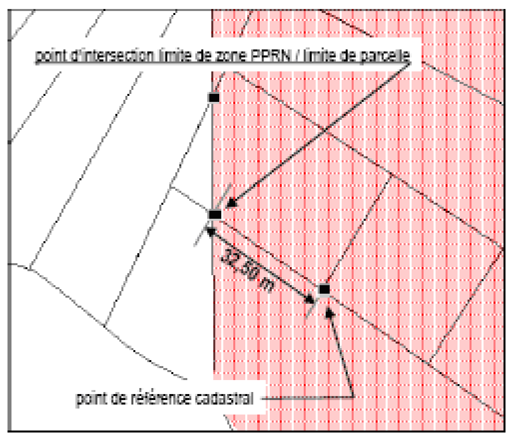
Dans certains cas, il est manifeste qu'une partie du pourtour d'une zone d'aléa s'appuie sur les limites de parcelles du cadastre (voir exemple ci-dessous). Lorsque c'est le cas, la limite de la zone d'aléa, sur la portion concernée, sera confondue avec la géométrie de la portion concernée de limite parcellaire du parcellaire® :

- Si celle-ci est sous forme vecteur : les points de définition du contour de la zone, sur la portion concernée, sont identiques aux points de définition des limites de parcelles cadastrales.
- Si celle-ci est sous forme image : la saisie sera effectuée à une échelle de travail suffisante pour garantir la superposition entre le zonage et les limites matérialisées sur le parcellaire image aux échelles de consultation suivante (précision métrique visée) : zone urbaine = 1/500°, zone peu dense =1/1500°



Cas où une partie du contour d'une zone s'appuie sur les limites cadastrales

Lorsque la limite d'une zone coupe une limite de parcelle, le point d'intersection est positionné par référence avec le point de définition de la limite de parcelle jugé le plus pertinent. En règle générale, chaque intersection d'une limite de zone d'aléa ou de zonage PPRN avec une limite de parcelle doit donner lieu à la saisie d'un point de définition de la limite de zone.



Exemple de localisation du point d'intersection entre une limite de zone et une limite de parcelle

(NB : la cote indiquée sur l'exemple ci-dessus l'est à titre indicatif afin d'illustrer les modalités de détermination de la position du point d'intersection de la limite de zone avec la limite de parcelle. Elle n'a pas vocation à être saisie par le prestataire ni à figurer graphiquement dans les plans saisis par le prestataire).

10. Système de référence

Toutes les données doivent utiliser le même système de référence spatial, les dates et les éventuelles unités de mesure utilisées.

<table>
<tr><th>Système de référence spatial</th><td>Le système français légal RGF93 associé au système altimétrique IGN69 est appliqué.
<table>
<tr><th></th><th>Système géodésique</th><th>Ellipsoïde associé</th><th>Projection</th><th>Système altimétrique</th><th>Unité</th></tr>
<tr><td>France métropolitaine</td><td>RGF93</td><td>IAG GRS 1980</td><td>Lambert 93</td><td>IGN 1969</td><td>mètre</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><th>Système de référence temporel</th><td>Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps universel UTC.</td></tr>
<tr><th>Unité de mesure</th><td>Mètre</td></tr>
</table>

11. Référentiels utilisés et échelles de saisies

Les référentiels servant de support à la saisie des objets seront fournis par le maître d'ouvrage moyennant un acte d'engagement signé par le prestataire. Ces derniers seront utilisés en fonction de la nature des objets à saisir :

- BD-Topo® IGN pour les zones d'enjeux, origine du risque et les éléments d'expertise
- BD-Ortho® IGN pour les zones d'enjeux, origine du risque, les éléments d'expertise et pour certaines zones d'aléa
- BD-Parcellaire® (vecteur ou raster) IGN ou PCI vecteur pour les zones règlementaire et d'aléa ainsi que pour le périmètre d'étude
- SCAN25®

Il est obligatoire de renseigner pour chaque objet saisi, le référentiel ayant servi à sa description. La structure de données proposée dispose de champs prévus à cet effet.

L'utilisation des référentiels pour identification des enjeux et origines du risque n'est pas exclusive et des

données provenant d'autres origines sont possibles (zonages de documents d'urbanisme,CIZI, etc.). La précision associée à ces éléments externes sera également renseignée dans les champs prévus à cet effet.

En corrélation avec les référentiels sous-jacents, les informations seront saisies en respectant les échelles et les plages de précisions suivantes :

- Le périmètre d'étude (études préliminaires, périmètres prescrit et approuvé) : 1:5 000 à 1:2 000 ; précision métrique
- L'origine du risque : 1:10 000 à 1:2 000 ; précision métrique
- Les enjeux : 1:10 000 à 1:2 000 ; précision métrique
- Les zones réglementées et d'aléas: 1:5 000 à 1:2 000 ; précision métrique
- les éléments d'expertise : 1:10 000 à 1:2 000 ; précision métrique

12. Livraison des données

Les données seront livrées au format MapInfo, conformément à la structuration proposée par le présent guide de saisie, sur support numérique stable compatible avec le matériel informatique du maître d'ouvrage.

Ces fichiers seront accompagnés d'un rapport détaillant les méthodes de production des données ainsi que les métadonnées associées aux couches produites (cf. ci-après). Pour cela, le titulaire s'engage à proposer une démarche qualité interne et à la mettre en œuvre tout au long de la production des données.

13. Conditions de réception des données

Les éléments fournis ne seront réceptionnés qu'après validation par le maître d'ouvrage. Cette validation comprendra notamment :

Objet du contrôle	Descriptif	Tolérance
Dénomination des fichiers de données	Vérification des règles décrites dans le cahier des charges	Aucune erreur admise
Structuration de tables attributaires	Vérification de la dénomination et du format des champs	Aucune erreur admise
Projection géographique	Vérification de la projection des tables	Aucune erreur admise
Choix des primitives graphiques	Vérification de l'unicité des primitives graphiques dans chaque table selon les règles cahier des charges.	Aucune erreur admise
Cohérence topologique	Pour les zones règlementaires, vérification de la partition de l'espace (recouvrements, lacunes, auto-intersections)	Aucune erreur admise
Précision géométrique	Pour les objets ou parties d'objet non-superposés à des limites de la BD-Parcellaire® raster, la précision géométrique sera contrôlée par sondage. Pour les cas ou la BD -Parcellaire existe une concordance exacte sera exigée	Écart toléré : 2.5 m sur l'axe des lignes
Cohérence sémantique	Vérification du renseignement des attributs obligatoires des objets (orthographe et exhaustivité) et facultatifs si l'information est disponibles.	Aucune erreur admise
Relation sémantique	Vérification de la cohérence entre les clés primaires et étrangères entre les différentes tables au sein de la livraison	Aucune erreur admise
Exhaustivité	100 % des zonages réglementaires, aléas et enjeux	Aucune erreur admise

Objet du contrôle	Descriptif	Tolérance
	identifiés devront figurer dans les fichiers SIG transmis.	

Si le contrôle fait apparaître des fautes, omissions ou une exécution non conforme, les fichiers et les documents défectueux seront à rectifier par le prestataire, à ses frais et dans les délais prévus entre les parties, jusqu'à obtention de fichiers et documents conformes.

La réception sera prononcée par le maître d'ouvrage quand les travaux auront satisfait aux opérations de vérification.

C. Structure des données

14. Livraison informatique

Organisation des fichiers

Les fichiers seront fournis dans un même répertoire dont le nom correspond à l'identifiant GASPAR du PPR et en suivant les conventions suivantes :

Fichier	Emprise géographique de vérification
N_DOCUMENT_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	sans couverture
N_PPRN_MULTIRISQUE_AAAANNN_ddd	sans couverture
N_PERIMETRE_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	Périmètre prescrit ou d'études (fonction du plus étendu)
N_ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_P_ddd N_ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_L_ddd N_ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	Périmètre prescrit
N_ZONE_ALEA_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	Périmètre d'études
N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_P_ddd N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_L_ddd N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	Périmètre d'études
N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_P_ddd N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_L_ddd N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	Périmètre d'études
L_INFO_PPRN_AAAANNNN_P_ddd L_INFO_PPRN_AAAANNNN_L_ddd L_INFO_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	Périmètre d'études

Où AAAANNNN correspondent aux 8 derniers caractères de l'identifiant GASPAR du PPRN.

- AAAA correspond à l'année de référence de la procédure PPRN concaténée dans l'identifiant GASPAR
- NNNN correspond au numéro incrémenté assigné à la procédure dans l'application GASPAR

En complément de ces tables, certains champs répondent à des contraintes associées à des types énumérés. Pour ces derniers, aucunes valeurs en dehors des plages fournies n'est autorisées. Les différents types énumérées sont définies dans les tables décrites ci-dessous et fournis par le maître d'ouvrage :

- PPR_ETAT_DOCUMENT_TYPE
- PPR_REGLEMENT_ZONE_TYPE
- PPR_CARTE_ALEA_TYPE
- PPR_PERIMETRE_TYPE
- PPR_ENJEU_TYPE
- GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE
- PPR_NIVEAU_ALEA_STANDARD_TYPE
- PPR_NIVEAU_ALEA_SPECIFIC_TYPE
- PPR_PRECISION_TYPE

La structure des fichiers devra impérativement suivre les règles du dictionnaire des tables qui suit, y compris dans l'ordre des attributs. Un modèle de tables non remplies sera transmis au prestataire par le maître d'ouvrage.

15. Dictionnaire des tables et règles spécifiques de saisie

Les champs en gras sont **obligatoires**.

N_DOCUMENT_PPRN_AAAANNNN_S_ddd

Nom de la table : N_DOCUMENT_PPRN_AAAANNNN_S				
Géométrie	Non géométrique			
Champs	**Nom informatique**	**Valeur format**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_MAP		Identifiant technique rajouté ultérieurement par la DDT. A ne pas remplir : sera rajouté ultérieurement par la DDT.	*Entier*
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR (cf. page 4)	Caractère (24)
	NOM		Nom du PPR	Caractère (100)
	ETAT	01 02 03 04 05	État du document PPR qualifié par rapport à la dernière étape connue de la procédure en cours. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (2)
	DATEAPPRO	01/01/2010	Date d'approbation du document PPR (vide si le document est à l'état prescrit ou appliqué par anticipation)	Date Caractère (10)
	DATEFINVAL	01/01/2010	Date de fin de validité du document PPR (renseigné si le document est à l'état abrogé)	Date Caractère (10)
	MULTI_RISQ	OUI NON	Précise si le PPR traite d'un ou de plusieurs types de risque.	Caractère (3)
	CODERISQUE		Code risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (7)
	NOMRISQUE		Nom du risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (254)
	SITE_WEB		Adresse internet du service d'accès au document. Il s'agit de l'adresse du site web mettant en ligne l'intégralité du document PPR approuvé.	Caractère (254)
	URI_GASPAR		Référence de type URI permettant l'accès aux caractéristiques de la procédure PPR associée qui sont gérées dans l'application GASPAR.	Caractère (254)
	PRODUCTEUR		Nom du service chargé de la maîtrise d'œuvre du PPR	Caractère (80)
	DATEPRESCR		Date de la prescription du PPR. Cette date n'est pas obligatoire que si ETAT= "05 " (PPR programmé)	Date Caractère (10)
	NOMRAPPORT		Nom du fichier contenant le rapport de présentation	Caractère (80)
	URLRAPPORT		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le rapport de présentation	Caractère (254)
	NOMPLAN		Nom du fichier contenant le plan de zonage	Caractère (80)

	URLPLAN		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le plan de zonage	Caractère (254)
	NOMREG		Nom du fichier contenant le règlement complet du PPR	Caractère (80)
	URLREG		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement du PPR	Caractère (254)
	NOMAP		Nom du fichier contenant l'arrêté préfectoral d'approbation (à rajouter au moment de l'approbation par la DDT)	Caractère (80)
	URLAP		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant l'arrêté préfectoral d'approbation. (à rajouter au moment de l'approbation par la DDT)	Caractère (254)

Cette table est non géographique.

Le renseignement de cette table s'accompagne obligatoirement du renseignement de celle décrite ci-après (N_PPRN_MULTIRISQUE_AAAANNNN). Cette table permet de lister l'ensemble des risques étudiés dans le PPRN :

- Dans le cas d'un PPRN mono-risque, la table N_PPRN_MULTIRISQUE ne contiendra qu'un seul enregistrement. Dans ce cas, les informations sont écrite en doublons dans les tables N_PPRN_MULTIRISQUE et N_DOCUMENT_PPRN au niveau des champs CODERISQUE et NOMRISQUE.
- Dans le cas d'un PPRN multi-risques (par exemple, inondation et mouvement de terrain), on saisira plusieurs enregistrements dans la table N_PPRN_MULTIRISQUE (dans notre exemple deux enregistrements). Par ailleurs, le champ CODERISQUE de la table N_DOCUMENT_PPRN prendra la valeur "9999999" et le champ NOMRISQUE = "Multirisque"

Nom de la table : N_PPRN_MULTIRISQUE_AAAANNNN				
Géométrie	Table sans géométrie			
Champs	**Nom informatique**	**Valeur format**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR (cf. page 4)	Caractère (24)
	CODERISQUE		Code risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (7)
	NOMRISQUE		Nom du risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (254)

N_PERIMETRE_PPRN_AAAANNNN_S_ddd

Nom de la table : N_PERIMETRE_PPRN_AAAANNNN_S_ddd				
Géométrie	Objet Surfacique, polygone simple (pas de multi-polygone)			
Champs	**Nom informatique**	**Valeur**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_MAP		Identifiant technique rajouté ultérieurement par la DDT. A ne pas renseigner.	*Entier*
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR (cf. page 4)	Caractère (24)

	LIBELLE		Libellé du périmètre utilisé dans la décision administrative l'instituant	Caractère (100)
	TYPE	01 02 03	Type du périmètre Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère(50)
	DATEVALID	01/01/2010	Date à partir de laquelle le périmètre est officiellement défini ou applicable	Date Caractère (10)
	DATEFINVAL	01/01/2010	Date à partir de laquelle le périmètre n'est plus applicable	Date Caractère (10)
	SRCE_GEOM		Type de référentiel utilisé comme source de la géométrie du périmètre	Caractère (100)
	SRCE_ANNEE		Millésime du référentiel utilisé comme source de la géométrie du périmètre	Caractère (4)
	ID_UNIQ		Identifiant unique de l'objet format : ID_GASPAR + PS +nnnnn où nnnnn = incrément maintenu par le prestataire comportant 5 chiffres.	Caractère (32)

Règle de saisie :

En fonction de l'avancement du PPRN, cette table peut contenir de un à trois périmètres :

- Périmètre associé à une étude préliminaire, (mais sans identifiant GASPAR officiel, le maître d'ouvrage fournissant un code temporaire unique).
- Périmètre prescrit
- Périmètre réglementé

Les périmètres prescrits et réglementés doit être saisi à partir du parcellaire choisi selon les règles de saisies générales énoncées précédemment.

Dans le cas où le périmètre prescrit correspond au périmètre réglementé, la géométrie est dupliquée.

Le champ DATEVALID correspond :

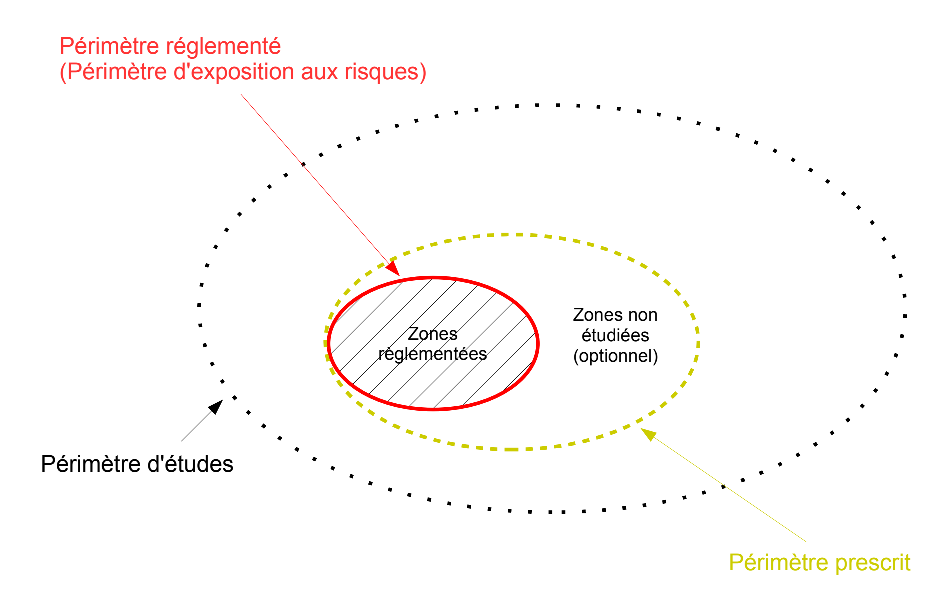
- à la date de démarrage de l'étude pour le périmètre associé à une étude préliminaire,
- à la date de prescription du PPR pour le périmètre prescrit,
- à la date d'approbation pour le périmètre réglementé.

N_ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_S_ddd

Nom de la table : N_ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_S_ddd				
Géométrie	Objet Surfacique, polygone simple (pas de multi-polygone)			
Champs	**Nom informatique**	**Valeur**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_MAP		Identifiant technique rajouté ultérieurement par la DDT	*Entier*
	ID_ZONE		Identifiant technique format : + RS + nnnnn nnnnn = incrément sur 5 chiffres	*Caractère (15)*
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR (cf. page 4)	Caractère (24)
	NOM		Nom de la zone (intitulé exact figurant dans le règlement du PPR)	Caractère (100)

	CODEZONE		Code de la zone (intitulé exact figurant dans le règlement du PPR)	Caractère (50)
	TYPEREG	01 02 03 04 05 06 07 08	Type standardisé caractérisant la nature de la réglementation prévalant sur la zone Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (2)
	SOUMISALEA	OUI NON	Précise si la zone réglementée est soumise à un aléa déterminé par l'étude des aléas	Caractère (3)
	NOMFIC		Nom (optionnel) du fichier contenant le règlement de la zone. La valeur vide signifie que le règlement de la zone fait partie du règlement PPR (associé à la table N_DOCUMENT_PPRN).	Caractère (80)
	URLFIC		Adresse (optionnelle) de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement de la zone	Caractère (254)
	SRCE_GEOM		Type de référentiel utilisé comme source de la géométrie de l'objet saisi	Caractère (100)
	SRCE_ANNEE		Millésime du référentiel utilisé comme source de la géométrie de l'objet saisi	Caractère (4)
	PRECISION	M DC HM KM NE	Ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée des objets saisis Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (2)

Règles de saisie :



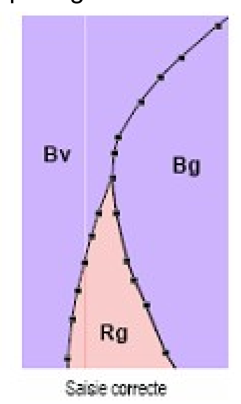
La saisie doivent respecter les règles topologiques suivantes :

- Le zonage réglementaire du PPRN est représenté par autant d'objets surfaciques que de zones réglementées. Les zones du jeu de données sont obligatoirement saisies de manière exhaustive.
- Les zones incluses dans le périmètre d'exposition aux risques étudiées sans réglementation particulière, feront également l'objet d'une saisie sous forme d'un zonage de TYPEREG= "07"
- Les zones incluses dans le périmètre prescrit mais situées en dehors du périmètre réglementé et non

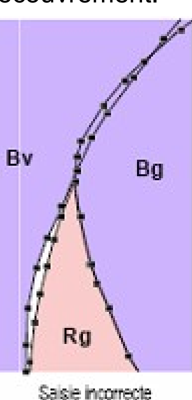
étudiée seront également saisies sous la forme d'un zonage de TYPEREG= "08"

- Le lit mineur des cours d'eau sera saisi selon les limites du référentiel parcellaire choisi mais placé dans la table N_ORIG_RISQ_PPRN_S.

- Deux zones de PPR contiguës doivent être représentées dans la table N_ZONE_REGLEMENT_PPRN_AAAANNNN_S par deux objets surfaciques ayant une limite partagée. Ce partage de limite ne tolère aucune lacune, aucun recouvrement.



Saisie correcte



Saisie incorrecte

- Les polygones seront simples, pas assemblés (pas de multi-polygone)

ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_L_ddd, ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_P_ddd

Eléments linéiques figurant sur le plan de zonages règlementaires et nécessaire à la mise en oeuvre du règlement.

Nom de la table : N_ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_L_ddd, ZONE_REG_PPRN_AAAANNNN_P_ddd				
Géométrie	P = objet ponctuel, L= Objet Linéique , pas de groupement			
Champs	**Nom informatique**	**Valeur**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_MAP		Identifiant technique rajouté ultérieurement par la DDT	*Entier*
	ID_ZONE		Identifiant technique format : + RL+ nnnnn nnnnn = incrément sur 5 chiffres	*Caractère (15)*
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR (cf. page 4)	Caractère (24)
	NOM		Nom de l'élément (cf. convention proposée ci-dessous)	Caractère (100)
	CODEZONE		Code de la zone (cf. convention proposée ci-dessous)	Caractère (50)
	TYPEREG	01 02 03 04 05 06 07 08 20 21	Type standardisé caractérisant la nature de la réglementation prévalant sur la zone Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (2)
	SOUMISALEA	OUI NON	Précise si la zone réglementée est soumise à un aléa déterminé par l'étude des aléas	Caractère (3)

	NOMFIC		Nom (optionnel) du fichier contenant le règlement de la zone. La valeur vide signifie que le règlement de la zone fait partie du règlement PPR (associé à la table N_DOCUMENT_PPRN).	Caractère (80)
	URLFIC		Adresse (optionnelle) de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier contenant le règlement de la zone	Caractère (254)
	SRCE_GEOM		Type de référentiel utilisé comme source de la géométrie de l'objet saisi	Caractère (100)
	SRCE_ANNEE		Millésime du référentiel utilisé comme source de la géométrie de l'objet saisi	Caractère (4)
	PRECISION	M DC HM KM NE	Ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée des objets saisis Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (2)

Pour les isocotes NOM**="**ISOCOTE**"** (singulier, MAJUSCULE), CODEZONE= valeur en m de la cote (par exemple : 524,18) et TYPEREG="20"
Pour les isocotes NOM**= «**PROFIL**»** (singulier, MAJUSCULE), CODEZONE= valeur en m de la cote (par exemple : 524,18) et TYPEREG="21"

Tout autre élément aidant à la compréhension du règlementaire et n'ayant pas de valeur règlementaire (sens d'écoulement, obstacle comme un pont, vitesse d'écoulement, etc.) sera reporté dans les tables L_INFO.

N_ZONE_ALEA_PPRN_AAAANNNN_S_ddd

Nom de la table : N_ZONE_ALEA_PPRN_AAAANNNN_S_ddd				
Géométrie	Objet Surfacique, polygone simple (pas de multi-polygone)			
Champs	**Nom informatique**	**Valeur**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_MAP		Identifiant technique rajouté ultérieurement par la DDT	Entier
	ID_ZONE		Identifiant technique format : dd+aaaa+nnnn+00000 dd = numéro du département, aaaannnn extrait du code gaspar 00000 incrément sur 5 chiffres	Caractère (15)
	ID_GASPAR		Identifiant du PPR dans l'application GASPAR (cf. page 4)	Caractère (24)
	DESCRIPT		Description de l'aléa	Caractère (100)
	CODERISQUE		Code risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (7)
	NOMRISQUE		Nom du risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (254)
	MULTI_ALEA	OUI NON	Précise si la zone est concernée par un ou plusieurs types d'aléa	Caractère (3)
	NIVALEA	TF+ TF F+ F M+ M Fai	Niveau d'aléa tel qu'il est exprimé sur la carte des aléas. La longueur du champ est choisie pour accueillir des codes spécifiques au niveau local.	Caractère (5)
	NIVALEA_STD	01 02 03 04 05 06 07	Niveau d'aléa standardisé Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (2)
	SRCE_GEOM		Type de référentiel utilisé comme source de la géométrie de l'objet saisi	Caractère (100)
	SRCE_ANNEE		Millésime du référentiel utilisé comme source de la géométrie de l'objet saisi	Caractère (4)
	PRECISION	M DC HM KM NE	Ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée des objets saisis Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (2)
	TITRECARTE		Nom de la carte d'aléas source	Caractère (100)

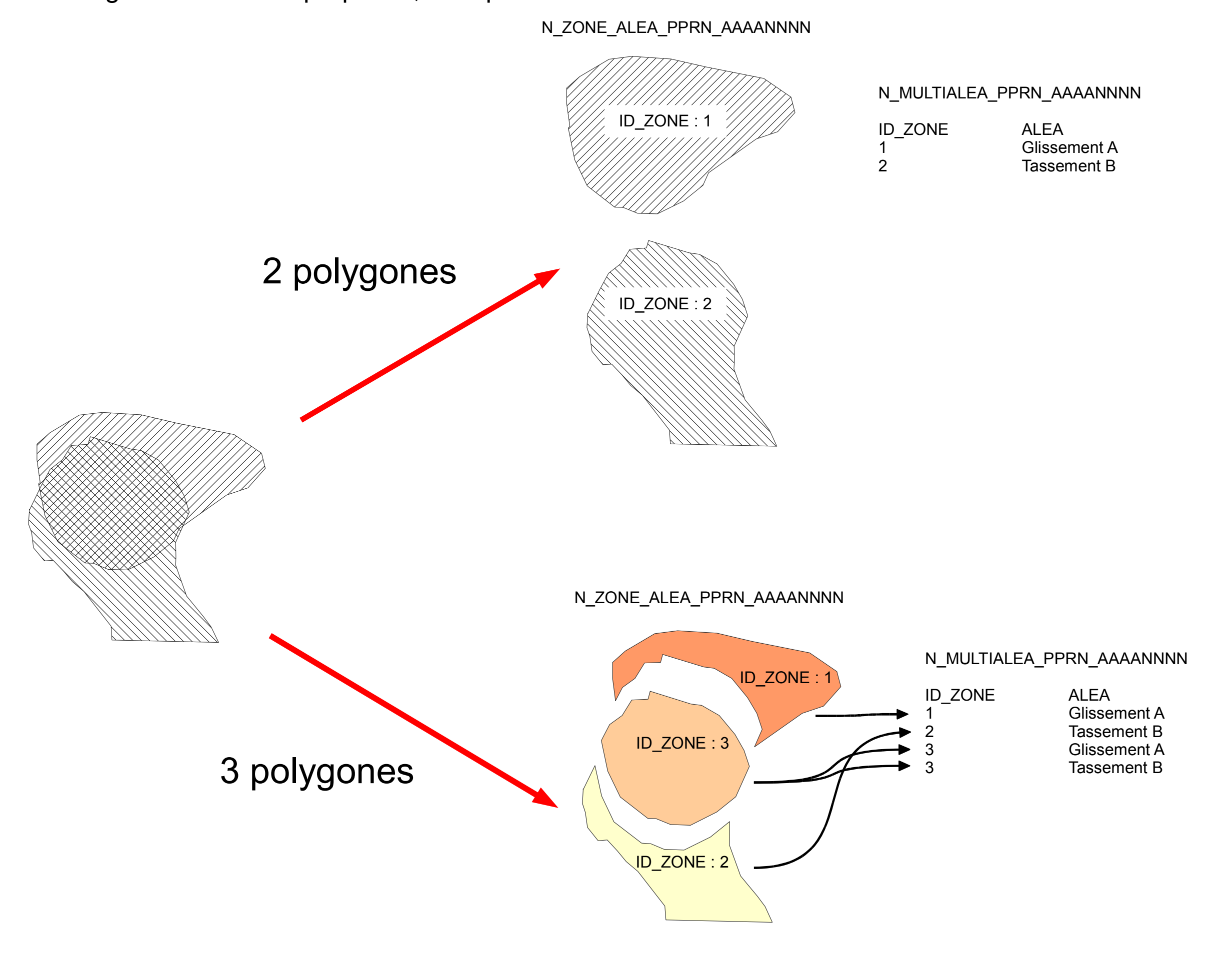
	DATECARTE	01/01/2010	Date de production de la carte d'aléas source	Date
	TYPECARTE		Type du document d'aléas Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (50)
	NOMFIC		Référence du document d'aléas correspondant	Caractère (80)
	URLFIC		Adresse de type URL permettant d'accéder depuis le web au fichier de la carte d'aléas	Caractère (254)

Règle de saisie :

La structure de données permet de construire une relation multiple entre un objet aléa et les différents risques qui le concernent. Cette relation se traduit par le renseignement de deux tables N_ZONE_ALEA_PPRN et N_MULTIALEA_PPRN (décrite ci-après).

Le titulaire doit dans tous les cas de figure renseigner ces deux tables en respectant les règles suivantes :

- Dans le cas d'un PPR mono-risque, les champs CODERISQUE, NOMRISQUE, NIVALEA, NIVALEA_STD prendront les mêmes valeurs dans les tables N_ZONE_ALEA_PPRN et N_MULTIALEA_PPRN. Dans le cas d'un PPRN multi-risque, la production des aléas se fait généralement de façon disjointe (création d'une couche pour chaque aléa). Ces différents aléas peuvent être fusionnés en une couche unique de synthèse permettant d'afficher et de représenter les différentes combinaisons d'aléa. En fonction de la méthode choisie par la DDT, les aléas peuvent également être superposés, aléa par aléa.



Dans le cas d'un découpage, les champs de la table N_ZONE_ALEA_PPRN prendront les valeurs suivantes :

- CODERISQUE = 9999999

- NOMRISQUE = Multirisque
- NIVALEA = Niveau de synthèse de l'objet au regard des différents risques qui le concernent et de leur intensité
- NIVALEA_STD = Niveau de synthèse en relation avec le champ NIVALEA

Les champs de la table N_MULTIALEA_PPRN prendront les valeurs suivantes pour les différents risques recensés pour un objet de la table N_ZONE_ALEA_PPRN :

- CODERISQUE=Code du risque recensé
- NOMRISQUE=Nom du risque recensé
- NIVALEA=Niveau du risque recensé
- NIVALEA_STD= Niveau de synthèse standardisé du risque recensé

Dans le cas d'une superposition, chaque zone d'aléas sera traitée comme une zone mono-aléa :

- Un enregistrement sera généré dans la table N_ZONE_ALEA_PPRN :
  - CODERISQUE = valeur du code risque correspondant
  - CODERISQUE=Code du risque recensé
  - NOMRISQUE=Nom du risque recensé
  - NIVALEA=Niveau du risque recensé
  - NIVALEA_STD= Niveau de synthèse standardisé du risque recensé
- Un enregistrement sera généré dans la table N_MULTIALEA_PPRN :
  - CODERISQUE=Code du risque recensé
  - NOMRISQUE=Nom du risque recensé
  - NIVALEA=Niveau du risque recensé
  - NIVALEA_STD= Niveau de synthèse standardisé du risque recensé

Afin d'améliorer la compréhension des cartes, le champ DESCRIPT sera utilisé afin de stocker les informations nécessaires à l'étiquetage de la couche avec les informations d'aléas concaténées (ex : P3, GF2).

N_MULTIALEA_PPRN_AAAANNNN_ddd

Nom de la table : N_MULTIALEA_PPRN_AAAANNNN_ddd					
Géométrie	Table sans géométrie				
Champs	**Nom informatique**	**Valeur**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_ZONE		Identifiant de la zone. Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table N_ZONE_ALEA_PPR N	Char(15)
	CODERISQUE		Code risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (7)
	NOMRISQUE		Nom du risque conformément à la nomenclature GASPAR. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (150)

	NIVALEA	TF+ TF F+ F M+ M Fai	Niveau d'aléa tel qu'il est exprimé sur la carte des aléas. La longueur du champ est choisie pour accueillir des codes spécifiques au niveau local.	Caractère (5)
	NIVALEASTD	01 02 03 04 05 06 07	Niveau d'aléa standardisé Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (2)

Règle de saisie :

Un enregistrement dans la table sera réalisé, même dans le cadre d'une zone mono-aléas pour favoriser le requêtage ultérieur.

- Un enregistrement sera généré dans la table N_MULTIALEA_PPRN :
  - CODERISQUE=Code du risque recensé
  - NOMRISQUE=Nom du risque recensé
  - NIVALEA=Niveau du risque recensé
  - NIVALEA_STD= Niveau de synthèse standardisé du risque recensé

N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_P_ddd, N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_L_ddd, N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_S_ddd

Nom des tables : N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_P_ddd, N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_L_ddd, N_ENJEU_PPRN_AAAANNNN_S_ddd				
Géométrie	P = Objet ponctuel, L = Objet linéaire, S = Objet surfacique , pas de géométrie multiple			
Champs	**Nom informatique**	**Valeur**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_MAP		Identifiant technique rajouté ultérieurement par la DDT	Entier
	ID_GASPAR		Identifiant du PPRN dans l'application GASPAR (cf. page 4)	Caractère (24)
	DESCRIPT		Dénomination ou description sommaire de l'enjeu	Caractère (100)
	CATEGORIE		Catégorie principale de l'enjeu identifié. Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (5)
	IDENTANNEE		Année de l'identification de l'enjeu. Cette information indique qu'à cette date l'objet a été identifié comme un enjeu sur une des sources d'information utilisées	Caractère (4)
	ID_UNIQ		Identifiant unique de l'objet format : • ponctuel : ID_GASPAR+EP+nnnnn • linéique : ID_GASPAR+ EL+ nnnnn • surfacique : ID_GASPAR+ES+ nnnnn nnnnn = incrément maintenu par le prestataire comportant 5 chiffres.	Caractère (32)
	SRCE_INFO		Source de l'information. Elle peut correspondre à une compagne de terrain ou à un référentiel géographique (ex.BD TOPO)	Caractère (100)
	SRCE_ID		Dans le cas où les informations sont issues d'un référentiel, les identifiants de la base de données sources seront copiés dans ce champ	Caractère (64)

Guide de saisie :
Rappel : les tables seront fournies selon les spécifications générales (une table pour chaque type géographique).
Outre le respect des règles générales, les multi-points sont interdits.

N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_P_ddd, N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_L_ddd, N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_S_ddd

Nom des tables : N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_P_ddd, N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_L_ddd, N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_S_ddd				
Géométrie	P = Objet ponctuel, L = Objet linéaire, S = Objet surfacique, pas de géométrie multiple			
Champs	**Nom informatique**	**Valeur**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_MAP		Identifiant technique rajouté ultérieurement par la DDT	*Entier*

	ID_GASPAR		Identifiant du PPRN dans l'application GASPAR (cf. page 4)	Caractère (24)
	NOM		Nom usuel de l'objet à l'origine du risque	Caractère (100)
	NOM_SI_EXT		Nom du système informatique externe (s'il existe) recensant cet objet	Caractère (50)
	ID_SI_EXT		Identifiant de l'objet dans le système d'information externe (s'il existe)	Caractère (50)
	ID_UNIQ		Identifiant unique de l'objet format : ponctuel : ID_GASPAR+OP+nnnnn linéique : ID_GASPAR+OL+ nnnnn surfacique : ID_GASPAR+OS+ nnnnn nnnnn = incrément maintenu par le prestataire comportant 5 chiffres.	Caractère (32)

Guide de saisie :
Rappel : les tables seront fournies selon les spécifications générale (une table pour chaque type géographique).
Aucune remarque particulière si ce n'est le respect des règles de saisie générale.

L_INFO_PPRN_AAAANNNN_P_ddd, L_INFO_PPRN_AAAANNNN_L_ddd, L_INFO_PPRN_AAAANNNN_S_ddd

Nom des tables : L_INFO_PPRN_AAAANNNN_P_ddd, L_INFO_PPRN_AAAANNNN_L_ddd, L_INFO_PPRN_AAAANNNN_S_ddd				
Géométrie	P = Objet ponctuel, L = Objet linéaire, S = Objet surfacique, pas de géométrie multiple			
Champs	**Nom informatique**	**Valeur**	**Définition**	**Type informatique**
	ID_GASPAR		Identifiant du PPRN dans l'application GASPAR (cf. page 4)	Caractère (24)
	ID_UNIQ		Identifiant unique de l'objet format : ponctuel : ID_GASPAR+IP+nnnnn linéique : ID_GASPAR+ IL+ nnnnn surfacique : ID_GASPAR+IS+ nnnnn nnnnn = incrément maintenu par le prestataire comportant 5 chiffres.	Caractère (32)
	CLASSE		Classe générale de l'objet considéré (ex: Repère de crue, cote d'eau,...)	Caractère (100)
	SOUSCLASSE		Sous classe de l'objet considéré	Caractère (100)
	DATE		Date d'identification de l'objet considéré.	Date
	COTE		Valeur d'altitude ou de côte d'un objet	Flottant
	SRCE_ID		Dans le cas où les informations sont issues d'un référentiel, les identifiants de la base de données sources seront copiés dans ce champ	Caractère (64)
	SRCE_GEOM		Type de référentiel utilisé comme source de la géométrie de l'objet saisi	Caractère (100)
	SRCE_ANNEE		Millésime du référentiel utilisé comme source de la géométrie de l'objet saisi	Caractère (4)

	PRECISION	M DC HM KM NE	Ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée des objets saisis Les valeurs autorisées sont explicitées dans la partie des types énumérés	Caractère (2)

<u>Guide de saisie :</u>
Rappel : les tables seront fournies selon les spécifications générale (une table pour chaque type géographique).
Aucune remarque particulière si ce n'est le respect des règles de saisie générale.

16. Dictionnaire des types énumérées

Nom de la table : PPR_ETAT_DOCUMENT_TYPE		
Définition	Type désignant les principaux états juridiques d'un document PPR en fonction de l'avancement des procédures administratives qui le font évoluer.	
Valeur	**Code**	**Définition**
Prescrit	01	Le PPR est prescrit, il est dans sa phase d'élaboration
Approuvé	02	Le PPR est approuvé
Abrogé	03	Le PPR est abrogé
Appliqué par anticipation	04	Le PPR prescrit est appliqué par anticipation
Programmé	05	Des études préliminaires sont en cours préalablement à la prescription, le PPRN est programmé.

Nom de la table : PPR_REGLEMENT_ZONE_TYPE		
Définition	Type standardisé précisant la nature de la réglementation prévalant sur une zone réglementée par un PPR. Les valeurs de cette énumération exhaustive correspondent à celles de la doctrine nationale.	
Valeur	**Code**	**Définition**
Prescriptions hors zone d'aléa	01	Réglementation appliquant des prescriptions à une zone non directement exposée à l'aléa pour ne pas aggraver le risque sur d'autres secteurs ou créer de nouveaux risques. Ce type de réglementation n'existe pas dans les PPRT.
Prescriptions	02	Réglementation faisant prévaloir le principe d'autorisation assorti de l'obligation de respect de prescriptions
Interdiction	03	Réglementation faisant prévaloir le principe d'interdiction mais où certaines constructions peuvent être autorisées sous réserve du respect de prescriptions strictes
Interdiction stricte	04	Réglementation imposant une interdiction stricte
Délaissement possible	05	Réglementation autorisant le maire à prendre un arrêté instaurant la possibilité de délaissement
Expropriation possible	06	Réglementation autorisant le maire à initier une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique
Zone étudiée sans réglementation particulière	07	Zone incluse dans le périmètre d'exposition aux risques étudiée sans réglementation particulière
Zone non étudiée	08	Zone comprise dans le périmètre prescrit hors périmètre d'exposition aux risques et non étudiée.
Isocote	20	Estimation d’une cote de référence cohérente avec l’enveloppe des zones inondables telles qu’elles sont cartographiées
Profil	21	Profil matérialisant le relevé topographique en travers du cours d'eau ayant servi à calculer le champ d'inondation à partir d'un modèle hydraulique.

Nom de la table : PPR_CARTE_ALEA_TYPE		
Définition	Type de carte représentant l'aléa de référence pris en compte pour établir les principes de réglementation de chaque secteur de la zone d'étude du PPR.	
Valeur	**Code**	**Définition**
Carte mono-aléa	01	Carte produite lors de l'élaboration du plan de prévention des risques, représentant la répartition des différents niveaux de chaque aléa sur la zone étudiée.
Carte des effets	02	Carte produite lors de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques, représentant les différents niveaux d'un type d'effet sur la zone étudiée. Par exemple : carte des zones susceptibles d'être impactées par un nuage toxique, par une explosion...
Carte de synthèse des aléas	03	Carte produite lors de l'élaboration du plan de prévention des risques, représentant la synthèse des différents niveaux de tous les aléas sur la zone étudiée. Ce type de carte regroupe les cartes multi-aléas des PPRN multirisques ou les cartes de synthèse des aléas des PPRT.

Nom de la table : PPR_PERIMETRE_TYPE		
Définition	Aire ou limite de zone dans laquelle s'appliquent les effets d'une réglementation	
Valeur	**Code**	**Définition**
Périmètre prescrit	01	Périmètre figurant dans l'arrêté préfectoral de prescription du PPR
Périmètre d'exposition aux risque	02	Périmètre correspondant à l'enveloppe constituée de l'ensemble des zones réglementées par le PPR
Périmètre d'étude	03	Périmètre sur lequel les études préliminaires ont étudié le ou les aléas pour l'élaboration du PPR

Nom de la table : PPR_NIVEAU_ALEA_SPECIFIC_TYPE		
Définition	Dénomination des niveaux d'aléa définis par l'étude des aléas et représentés sur la carte des aléas. Peuvent être ajoutées à cette liste toute valeur décrivant d'autres niveaux qui auraient pu être spécifiquement définis pour le PPR traité.	
Valeur	**s**	**Définition**
Très Fort Plus	TF+	Ces valeurs graduées sont données à titre indicatif. Seules les valeurs les plus fréquemment utilisées dans les PPR sont ici représentées. La graduation et le nombre de classes d'intensité de l'aléa varient en pratique d'un PPR à l'autre. Certaines valeurs peuvent venir s'ajouter à la liste
Très Fort	TF	
Fort Plus	F+	
Fort	F	
Moyen Plus	M+	
Moyen	M	
Faible	Fai	

Nom de la table : PPR_NIVEAU_ALEA_STANDARD_TYPE		
Définition	Graduation standardisée des niveaux d'intensité d'aléa. Cette énumération (non extensible) a notamment pour objectif de standardiser la représentation cartographique des aléas	
Valeur	**Code**	**Définition**
Très Fort Plus	**07**	Les valeurs de cette liste standardisée sont définies dans les guides méthodologiques d'élaboration des PPRN et PPRT. Pour les zones d'aléa dont le niveau indiqué sur la carte d'aléas ne correspond à aucune de ces valeurs, un effort d'interprétation est nécessaire afin de trouver la classe d'intensité standardisée qui correspond le mieux. Ce travail d'interprétation doit tenir compte de l'étude des aléas menée dans le cadre du PPR et du guide méthodologique national adéquat. Les valeurs en gras ne sont utilisées que pour les PPRT
Très Fort	06	
Fort Plus	**05**	
Fort	04	
Moyen Plus	**03**	
Moyen	02	
Faible	01	

Nom de la table : PPR_PRECISION_TYPE		
Définition	Aire ou limite de zone dans laquelle s'appliquent les effets d'une réglementation Classe de caractérisation de la précision de positionnement estimée de la géométrie d'un objet	
Valeur	**Code**	**Définition**
Métrique	M	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est métrique. Cette précision est comprise entre 1 et 5 mètres
Décamétrique	DC	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est décamétrique. Cette précision est comprise entre 10 et 20 mètres.
Hectométrique	HM	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est hectométrique. Cette précision est comprise entre 50 et 200 mètres.
Kilométrique	KM	L'ordre de grandeur de la précision de positionnement estimée de l'objet géométrique est kilométrique. Cette précision est supérieure à 500 mètres.
Non estimée	NE	La précision de positionnement de l'objet géométrique n'a pas pu être estimée.

Nom de la table: PPR_ENJEU_TYPE		
Définition	Classification des enjeux (biens exposés à un aléa) regroupés en sept catégories, en fonction de leur rôle dans la vie sociale ou de leur usage. Les règles de sécurité à respecter diffèrent d'un type d'enjeu à l'autre (règlement incendie, règles d'occupation, règles de prévention...)	
Valeur	**Code**	**Définition**
	0100	Espace urbanisé
	0101	Espace urbanisé (habitat dense)
	0102	Espace urbanisé (habitat peu dense)
	0103	Espace urbanisé (habitat diffus)
	0104	Espace urbanisé (projet d'urbanisation future)
	0105	Espace urbanisé (réserve foncière)
	0200	Établissement recevant du public (c signifie catégorie en fonction de capacité d'accueil – par application de la nomenclature des ERP)
	0201c	ERP Type J : Structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées
	0202c	ERP Type L : Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles...
	0203c	ERP Type M : Magasins de vente, centres commerciaux
	0204c	ERP Type N : Restaurants et débits de boissons
	0205c	ERP Type O : Hôtels et pensions de famille
	0206c	ERP Type P : Salles de danse et salles de jeux
	0207c	ERP Type R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
	0208c	ERP Type S : Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives
	0209c	ERP Type T : Salles d'expositions
	0210c	ERP Type U : Établissements de soins
	0211c	ERP Type V : Établissements de culte
	0212c	ERP Type W : Administrations, banques, bureaux
	0213c	ERP Type X : Établissements sportifs couverts
	0214c	ERP Type Y : Musées
	0215c	ERP Type PA : Établissements de plein air
	0216c	ERP Type CST : Chapiteaux, tentes et structures
	0217c	ERP Type CG : Structures gonflables
	0218c	ERP Type OA : Hôtels, restaurants d'altitude
	0219c	ERP Type REF : Refuges de montagne
	0220c	ERP Type PS : Parcs de stationnement couverts
	0221c	ERP Type GA : Gares accessibles au public
	0222c	ERP Type EF : Établissements flottants
	0300	Espace économique
	0301	Espace économique (zone d'activité industrielle)
	0302	Espace économique (zone d'activité commerciale)
	0303	Espace économique (zone d'activité future)
	0304	Espace économique (zone agricole, ostréicole, mytiliculture, élevage, pisciculture...)
	0305	Espace économique (zone de camping, mobilhome)
	0306	Espace économique (zone aéroportuaire, portuaire)
	0307	Espace économique (carrière, gravière...)
	0308	Établissement employeur
	0400	Espace ouvert recevant du public
	0401	Espace ouvert recevant du public (sport)
	0402	Espace ouvert recevant du public (tourisme)

	0403	Espace ouvert recevant du public (parking)
	0404	Espace ouvert recevant du public (parc d'exposition, foires, rassemblements divers...)
	0405	Espace ouvert recevant du public (cimetière)
	0500	Infrastructure
	0501	Infrastructure linéaire (route, voie ferrée, canal...)
	0502	Infrastructure linéaire en projet
	0503	Infrastructure linéaire (ligne de bus)
	0504	Infrastructure linéaire (piste cyclable, voie verte)
	0505	Infrastructure linéaire (ligne électrique)
	0506	Infrastructure surfacique (gare, aéroport, aérodrome, port...)
	0507	Infrastructure ponctuelle (gare, arrêt, stationnement TMD...)
	0600	Ouvrage ou équipement d'intérêt général
	0601	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (zone, station de captage)
	0602	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (station de pompage)
	0603	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (réservoir, château d'eau)
	0604	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (canalisation eau)
	0605	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (poste de relèvement)
	0606	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (station de traitement, de lagunage)
	0607	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (barrage, vanne, écluse...)
	0608	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (poste de transformation EDF)
	0609	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (canalisation matière dangereuse)
	0610	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (téléphonique, relai, antenne...)
	0611	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (caserne de pompier)
	0612	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (poste de détente gaz)
	0613	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (station hydrocarbure)
	0614	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (décharge, usine d'incinération)
	0700	Enjeu environnemental ou patrimonial
	0701	Zone naturelle protégée
	0702	Monument inscrit ou classé au répertoire des monuments historiques
	0703	Parc naturel (national, régional...)
	9999	Enjeu d'autre nature *(à préciser)*

Nom de la table : GASPAR_NOMENCLATURE_RISQUE	
Définition	Classification GASPAR des Risques

Code ALEA	Libellé ALEA	Code Risque	Nom Risque
10	Risques naturels	1000000	Risques naturels
11	Inondation	1100000	Inondation
		1110000	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)
		1111000	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) - Débordement lent (de plaine)
		1112000	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) - Débordement rapide (torrentiel)
		1120000	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue
		1121000	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue - Rural (souvent accompagné de coulées de boue ou d'eau boueuse)
		1122000	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue - Urbain ou péri-urbain (souvent accompagné d'eau boueuse)
		1130000	Inondation - Par lave torrentielle (torrent et talweg)
		1140000	Inondation - Par remontées de nappes naturelles
		1150000	Inondation - Par submersion marine
		1151000	Inondation - Par submersion marine - Marée de tempête
		1152000	Inondation - Par submersion marine - Raz-de-marée, tsunami
12	Mouvement de terrain	1200000	Mouvement de terrain
		1210000	Mouvement de terrain - Affaissement
		1211000	Mouvement de terrain - Affaissement - Dû à des cavités anthropiques (carrières, sapes, muches)
		1212000	Mouvement de terrain - Affaissement - Dû à des cavités naturelles
		1220000	Mouvement de terrain - Effondrement
		1221000	Mouvement de terrain - Effondrement - Localisé (fontis) du à des cavités anthropiques
		1222000	Mouvement de terrain - Effondrement - Localisé (fontis) du à des cavités naturelles
		1223000	Mouvement de terrain - Effondrement - Généralisé du à des cavités anthropiques
		1230000	Mouvement de terrain - Éboulement, chutes de pierres et de blocs
		1231000	Mouvement de terrain - éboulement, chutes de pierres et de blocs - Chutes de pierres ou de blocs
		1232000	Mouvement de terrain - éboulement, chutes de pierres et de blocs - éboulement pierres et de blocs - éboulement en masse
		1233000	Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs - Eboulement en grande masse (ou écroulement)
		1240000	Mouvement de terrain - Glissement de terrain
		1241000	Mouvement de terrain - Glissement de terrain - Glissement
		1242000	Mouvement de terrain - Glissement de terrain - Coulées boueuses issues de glissements amont
		1243000	Mouvement de terrain - Glissement de terrain - Fluage/solifluxion
		1250000	Mouvement de terrain - Avancée dunaire
		1260000	Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises
		1261000	Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises - Littoral – côte basse
		1262000	Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises - Littoral – côte à falaise
		1263000	Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises - Berges fluviales

Code ALEA	Libellé ALEA	Code Risque	Nom Risque
		1270000	Mouvement de terrain - Tassements différentiels
13	Séisme	1300000	Séisme
14	Avalanche	1400000	Avalanche
15	Eruption volcanique	1500000	Eruption volcanique
		1510000	Eruption volcanique - Coulées (ou intrusion) de lave
		1520000	Eruption volcanique - Coulées pyroclastiques
		1530000	Eruption volcanique - Retombées aériennes
		1540000	Eruption volcanique - Emission de gaz
		1550000	Eruption volcanique - Lahars
16	Feu de forêt	1600000	Feu de forêt
17	Phénomène lié à l'atmosphère	1700000	Phénomène lié à l'atmosphère
		1710000	Phénomène lié à l'atmosphère - Cyclone/ouragan (vent)
		1720000	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent)
		1721000	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)
		1722000	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Ligne de grains
		1723000	Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Grains
		1730000	Phénomène lié à l'atmosphère - Trombes (vent)
		1740000	Phénomène lié à l'atmosphère - Foudre
		1750000	Phénomène lié à l'atmosphère - Grêle
		1760000	Phénomène lié à l'atmosphère - Neige et Pluies verglaçantes
		1761000	Phénomène lié à l'atmosphère - Neige et Pluies verglaçantes - Neige
		1762000	Phénomène lié à l'atmosphère - Neige et Pluies verglaçantes - Pluies verglaçantes
18	Radon	1800000	Radon
20	Risques technologiques	2000000	Risques technologiques
21	Risque industriel	2100000	Risque industriel
		2110000	Risque industriel - Effet thermique
		2120000	Risque industriel - Effet de surpression
		2130000	Risque industriel - Effet toxique
22	Nucléaire	2200000	Nucléaire
23	Rupture de barrage	2300000	Rupture de barrage
24	Transport de MD	2400000	Transport de marchandises dangereuses
25	Engins de guerre	2500000	Engins de guerre
30	Risques miniers	3000000	Risques miniers
31	Affaissement minier	3100000	Affaissement minier
99	Multirisque	9999999	Multirisque

17. Métadonnées

Les principales informations de ce guide sont synthétisées sous la forme de « métadonnées standard ». Ces métadonnées sont qualifiées de standard parce qu'elles ne se rapportent à aucun lot de données en particulier. Elles sont fournies par le maitre d'ouvrage. Il revient au prestataire de les compléter et les préciser autant que ces jeux de données le nécessitent.

Métadonnées standard : plan de prévention des risques naturels (document principal)

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_DOCUMENT_PPRN_AAAANNN_S_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Document décrivant les plans de prévention des risques naturels / technologiques existant sur le département sous forme numérique	libellé court
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. L'objectif de cette procédure est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque majeur. Les PPR sont décidés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT). Ces plans règlementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles...). Ces plans peuvent être en cours d'élaboration (prescrit), appliqués par anticipation ou approuvés. Réglementairement le dossier de PPR contient une note de présentation, un plan de zonage réglementaire et un règlement. Peuvent être joints d'autres documents graphiques utiles à la compréhension de la démarche (aléas, enjeux...) Le zonage associé par défaut à un PPR est, lorsqu'il est à l'état prescrit, l'ensemble de communes concernées (périmètre de prescription) et lorsqu'il approuvé l'ensemble des zones réglementées.	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre	non
Mots clés INSPIRE	Usage des sols Zone de risque naturel (Données liées au PPRN)	non
Autres mots-clés	RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL Aléa ; Inondation ; aménagement ; urbanisme ; prescription; prévention; servitude;	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	2000 à 5000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Projection	France métropolitaine : Lambert93	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS PPRX, version 1.0 du 28 Mars 2012	Non
Conformité INSPIRE	~~Conforme / non conforme /~~ non évalué / ~~sans objet~~	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie du périmètre prescrit d'un PPR est fournie par l'arrêté préfectoral de prescription de ce PPR. La géométrie du périmètre réglementé d'un PPR se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les zonages réglementaires définis dans ce PPR.	Mode d'obtention
Sources des données	• Source du géoréférencement : • Référentiel (IGN ou DGI) *nom, version et actualité à préciser* • Source thématique : PPR prescrits ou approuvés par le Préfet	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<u>Conditions concernant les services ministériels</u> Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 4 :« Usage des sols », thème 12 : « Zones de de risque naturel » pour les PPRN, et éventuellement thème 8 : « leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN. <u>Conditions concernant le public</u> Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-11-17	Non
Commentaire		Commentaires

Métadonnées standard : périmètres identifiés dans le cadre d'un PPRN

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_PERIMETRE_PPRN_AAAA_NNNN_S_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Périmètres identifiés dans le cadre de la réalisation d'un plan de prévention des risques	libellé court
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. L'objectif de cette procédure est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque majeur. Les PPR sont décidés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT). Ces plans règlementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles...). Ces plans peuvent être en cours d'élaboration (prescrit), appliqués par anticipation ou approuvés. Les principaux périmètres identifiables d'un PPR sont • le périmètre d'étude (appelé aussi périmètre de prescription) figurant dans l'arrêté de prescription • le périmètre réglementé (pour un PPR approuvé) qui agrège l'ensemble des zones réglementaires du PPR et qui vaut servitude d'utilité publique (PM1 pour les PPRN) • éventuellement le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI)	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre	non
Mots clés INSPIRE	Usage des sols Zone de risque naturel (Données liées au PPRN) Lieux de productions et sites industriels (Données liées au PPRT)	non
Autres mots-clés	RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL aménagement ; urbanisme ; prescription; prévention; servitude;	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	2000 à 5000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS PPRX, version 1.0 du 28 Mars 2012	Non
Conformité INSPIRE	~~Conforme / non conforme /~~ non évalué / ~~sans objet~~	Non

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Généalogie de la ressource	La géométrie du périmètre prescrit d'un PPR se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les communes concernées par ce PPR La géométrie du périmètre réglementé d'un PPR se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les zonages réglementaires définis dans ce PPR.	Mode d'obtention
Sources des données	• Source du géoréférencement : • Référentiel choisi par le maître d'ouvrage) *nom, version et actualité à préciser* • Source thématique : PPR prescrits ou approuvés par le Préfet	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 4 :« Usage des sols », thème 12 : « Zones de de risque naturel » pour les PPRN, et éventuellement thème 8 : « lieux de production et sites industriels » pour les PPRT) leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN. Conditions concernant le public Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-11-17	Non
Commentaire	Chaque PPR prescrit dispose obligatoirement d'un périmètre prescrit. Chaque PPR approuvé dispose obligatoirement d'un périmètre réglementé.	Commentaires

Métadonnées standard : zonages réglementaires d'un PPRN

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_ZONE_REGLEMENT_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Zonage réglementaire d'un plan de prévention des risques naturel approuvé	libellé court
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. L'objectif de cette procédure est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque majeur. Les PPR sont décidés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT). Ces plans règlementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles...). Ces plans peuvent être en cours d'élaboration (prescrit), appliqués par anticipation ou approuvés. Pour les PPR naturels, le code de l'environnement définit deux catégories de zones (L562-1) : les zones exposées aux risques et les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais sur lesquelles des mesures peuvent être prévues pour éviter d'aggraver le risque. En fonction du niveau d'aléa, chaque zone fait l'objet d'un règlement opposable. Les règlements distinguent généralement trois types de zones : • les « zones d'interdiction de construire », dites « zones rouges », lorsque le niveau d'aléa est fort et que la règle générale est l'interdiction de construire ; • les « zones soumises à prescriptions », dites « zones bleues » lorsque le niveau d'aléa est moyen et que les projets sont soumis à des prescriptions adaptées au type d'enjeu ; • les zones non directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveau, soumises à interdictions ou prescriptions (cf. article L562-1 du Code de l'environnement)	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre	non
Mots clés INSPIRE	Usage des sols Zone de risque naturel (Données liées au PPRN) Lieux de productions et sites industriels (Données liées au PPRT)	non
Autres mots-clés	RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE aménagement ; urbanisme ; prescription; prévention; servitude;	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	2000 à 5000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Projection	France métropolitaine : Lambert93	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS PPRX, version 1.0 du 28 Mars 2012	Non
Conformité INSPIRE	~~Conforme / non conforme /~~ non évalué ~~/ sans objet~~	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie des zones réglementés d'un PPR ne suivent en général ni un découpage réglementaire, ni un découpage cadastral.	Mode d'obtention
Sources des données	• Source du géoréférencement : • Référentiel choisi par le maître d'ouvrage nom*, version et actualité à préciser* • Source thématique : PPR approuvés par le Préfet	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 4 :« Usage des sols », thème 12 : « Zones de de risque naturel » pour les PPRN, et éventuellement thème 8 : « lieux de production et sites industriels » pour les PPRT) leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN. Conditions concernant le public Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-11-17	Non
Commentaire	Chaque PPRN approuvé dispose obligatoirement d'un zonage réglementaire.	Commentaires

Métadonnées standard : zones d'aléas identifiées dans un PPRN

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_ZONE_ALEA_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Zones exposées à un ou plusieurs aléas et retenues lors de l'élaboration d'un plan de prévention des risques	libellé court
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. L'objectif de cette procédure est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque majeur. Les PPR sont décidés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT). Ces plans règlementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles...). Ces plans peuvent être en cours d'élaboration (prescrit), appliqués par anticipation ou approuvés. Ces plans peuvent être accompagnés de documents cartographiques présentant les niveaux d'aléas (carte d'aléas) pour chaque type de risque ou de façon synthétique. Ces cartes d'aléas représentent les zones d'aléas qui sont croisées avec les enjeux lors de l'analyse du risque sur le périmètre d'étude. Pour les PPRN, chaque zone est affectée d'un code pour chaque aléa auquel elle est exposée, ce code étant constitué d'une lettre (représentative du type d'aléa) et d'un chiffre représentatif de l'intensité de l'aléa.	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	Risque Planification / cadastre	non
Mots clés INSPIRE	Usage des sols Zone de risque naturel (Données liées au PPRN) Lieux de productions et sites industriels (Données liées au PPRT)	non
Autres mots-clés	RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE aménagement ; urbanisme ; prescription; prévention; servitude;	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	10000 à 25000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS PPRX, version 1.0 du 28 Mars 2012	Non
Conformité INSPIRE	~~Conforme / non conforme /~~ non évalué / ~~sans objet~~	Non
Généalogie de la ressource	Les limites d'une zone d'aléa sont issues d'un calcul ou d'une modélisation et ne correspondent ni à des éléments ni à des limites topographiques.	Mode d'obtention

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Sources des données	• Source du géoréférencement : • référentiels utilisés *: numéro et année de l'édition à préciser* • Source thématique : PPR prescrits ou approuvés par le Préfet	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<u>Conditions concernant les services ministériels</u> Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 4 :« Usage des sols », thème 12 : « Zones de de risque naturel » pour les PPRN) leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN. <u>Conditions concernant le public</u> Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-11-17	Non
Commentaire	La zone d'aléa est incluse dans le périmètre d'étude du PPR. L'aléa étant étudié en tout point de la zone d'étude prescrite par arrêté préfectoral, les parties de la zone d'étude non couvertes par un aléa correspondent donc aux zones où l'aléa est évalué nul ou insignifiant. Les "zones d'aléa nul ou insignifiant" se déduisent de façon topologique comme l'ensemble des points du périmètre d'étude n'appartenant à aucune zone d'aléa. Autrement dit, les zones où l'aléa est nul ou insignifiant se construisent topologiquement comme le périmètre d'étude « moins » l'ensemble des zones d'aléa.	Commentaires

Métadonnées standard : enjeux identifiés dans un PPR

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_ENJEUX_PPRN_AAAANNNN_P_ddd N_ENJEUX_PPRN_AAAANNNN_L_ddd N_ENJEUX_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	Nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Enjeux identifiés lors de l'élaboration d'un PPRN	libellé court
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. L'objectif de cette procédure est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque majeur. Les PPR sont décidés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT). Ces plans règlementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles...). Ces plans peuvent être en cours d'élaboration (prescrit), appliqués par anticipation ou approuvés. Les enjeux sont les personnes, biens, activités, éléments de patrimoine culturel ou environnemental, menacés par un aléa et susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci. Les enjeux retenus sont classés suivant la typologie suivante • Habitat • Établissement recevant du public • Infrastructure de transport de personnes ou de marchandises • Ouvrage d'intérêt général • Enjeu économique et activités (industrie, agriculture, loisirs...) • Enjeu environnemental et patrimonial (zone protégée, monument historique...)	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	Risque	non
Mots clés INSPIRE	Usage des sols Zone de risque naturel (Données liées au PPRN) Lieux de productions et sites industriels (Données liées au PPRT)	non
Autres mots-clés	RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE aménagement ; urbanisme ; prescription; prévention; servitude;	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Points Lignes Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	10000 à 10000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93	Système de projection

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS PPRX, version 1.0 du 28 Mars 2012	Non
Conformité INSPIRE	~~Conforme / non conforme /~~ non évalué / ~~sans objet~~	Non
Généalogie de la ressource	Elle dépend du type d'enjeu et de sa modélisation dans la source de données ou le référentiel géographique dont il provient.	Mode d'obtention
Sources des données	• Source du géoréférencement : • BD Ortho (IGN) : *numéro et année de l'édition à préciser* • BD Topo (IGN) : *numéro et année de l'édition à préciser* • *Autre* • Source thématique : PPR prescrits ou approuvés par le Préfet	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 4 :« Usage des sols », thème 12 : « Zones de de risque naturel » pour les PPRN,) leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN. Conditions concernant le public Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-11-17	Non
Commentaire		Commentaires

Métadonnées standard : Objets à l'origine des risques (Générateurs de risques) identifiés dans un PPR

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_P_ddd N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_L_ddd N_ORIGINE_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Objets à l'origine du risque (générateurs) identifiés dans un plan de prévention des risques	libellé court
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. L'objectif de cette procédure est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque majeur. Les PPR sont décidés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT). Ces plans règlementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles...). Ces plans peuvent être en cours d'élaboration (prescrit), appliqués par anticipation ou approuvés. L'origine du risque caractérise l'entité du monde réel qui, par sa présence, représente un risque potentiel. Cette origine peut être caractérisée par un nom et, dans certains cas, un objet géographique localisant l'entité réelle à l'origine du risque. • dans les PPRN, elle peut correspondre à un cours d'eau, une zone géologiquement instable. • dans les PPRT, elle représente l'enceinte de la ou des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à l'origine du risque analysé et traité par le PPR.	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	Risque	non
Mots clés INSPIRE	Usage des sols Zone de risque naturel (Données liées au PPRN) Lieux de productions et sites industriels (Données liées au PPRT)	non
Autres mots-clés	RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE aménagement ; urbanisme ; prescription; prévention; servitude;	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Points Polylignes Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	10000 à 10000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS PPRX, version 1.0 du 28 Mars 2012	Non
Conformité INSPIRE	~~Conforme / non conforme /~~ non évalué / ~~sans objet~~	Non

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Généalogie de la ressource	Elle dépend du type de générateur et de sa modélisation dans la source de données ou le référentiel géographique dont il provient.	Mode d'obtention
Sources des données	• Source du géoréférencement : • Scan25 (IGN) *: numéro et année de l'édition à préciser* • BD Carto (IGN) : *numéro et année de l'édition à préciser* • BD Topo (IGN) : *numéro et année de l'édition à préciser* • BD Carthage *: numéro et année de l'édition à préciser* • BD Mouvement de terrains (BRGM) *: date de maj à préciser* • BD Cavités (BRGM) *: date de maj à préciser* • *...* • Source thématique : PPR prescrits ou approuvés par le Préfet	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 4 :« Usage des sols », thème 12 : « Zones de de risque naturel » pour les PPRN, et éventuellement thème 8 : « lieux de production et sites industriels » pour les PPRT) leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN. Conditions concernant le public Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-11-17	Non
Commentaire		Commentaires

Métadonnées standard : Objets permettant d'illustrer les travaux d'expertises dans un PPR

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	L_INFO_PPRN_AAAANNNN_P_ddd L_INFO_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_L_ddd L_INFO_RISQUE_PPRN_AAAANNNN_S_ddd	non
Intitulé de la ressource	Objets illustrant les travaux d'expertisedans un plan de prévention des risques	libellé court
Résumé de la ressource	Les plans de prévention des risques (PPR) ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. L'objectif de cette procédure est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque majeur. Les PPR sont décidés par les préfets et généralement réalisés par les directions départementales des territoires (DDT). Ces plans règlementent l'occupation du sol ou son usage par des interdictions de construire ou des prescriptions sur les bâtiments existants ou futurs (dispositions constructives, travaux de réduction de la vulnérabilité, restrictions d'usage ou de pratiques agricoles...). Ces plans peuvent être en cours d'élaboration (prescrit), appliqués par anticipation ou approuvés. Les informations d'expertise permettent d'apporter un éclairage sur l'expertise conduite dans le cadre du PPR en précisant des points particulier (zone de fracturation,...) ou en ajoutant des informations utiles à la compréhension générale du PPR (repères de crue, isocôtes,...)	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	Risque	non
Mots clés INSPIRE	Usage des sols Zone de risque naturel (Données liées au PPRN) Lieux de productions et sites industriels (Données liées au PPRT)	non
Autres mots-clés	RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_NATUREL RISQUES/N_ZONAGES_RISQUE_TECHNOLOGIQUE aménagement ; urbanisme ; prescription; prévention; servitude;	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Points Polylignes Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	10000 à 10000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS PPRX, version 1.0 du 28 Mars 2012	Non
Conformité INSPIRE	~~Conforme / non conforme /~~ non évalué / ~~sans objet~~	Non
Généalogie de la ressource	Elle dépend du type de générateur et de sa modélisation dans la source de données ou le référentiel géographique dont il provient.	Mode d'obtention

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Sources des données	• Source du géoréférencement : • Scan25 (IGN) *: numéro et année de l'édition à préciser* • BD Carto (IGN) : *numéro et année de l'édition à préciser* • BD Topo (IGN) : *numéro et année de l'édition à préciser* • BD Carthage *: numéro et année de l'édition à préciser* • BD Mouvement de terrains (BRGM) *: date de maj à préciser* • BD Cavités (BRGM) *: date de maj à préciser* • *...* • Source thématique : PPR prescrits ou approuvés par le Préfet	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 4 :« Usage des sols », thème 12 : « Zones de de risque naturel » pour les PPRN) leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN. Conditions concernant le public Les données relatives aux Plans de Préventions des Risques sont des documents administratifs sur lesquels le public dispose d'un droit d'accès. Ces données sont réutilisables sans restriction par le public. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit mentionner le nom de l'organisme fournisseur. • Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données.	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-11-17	Non
Commentaire		Commentaires

D. Représentation graphique

Styles s'appliquant aux attributs standardisés

Les styles ci-dessous sont préconisés pour produire une cartographie départementale des niveaux d'aléas ou des règlements de zone PPR standardisés.

<table>
<tr><td colspan="3">Nom du style : <Type de réglementation standardisé caractérisant les zones réglementées d'un PPR></td></tr>
<tr><td>Objets concernés</td><td colspan="2">Style s'appliquant aux objets de la table <N_ZONE_REGLEMENT_PPRN_AAAANNNN_S_ddd> correspondant aux zones réglementées d'un PPR.</td></tr>
<tr><td>Style par défaut</td><td>Style utilisé sur le document PPR source</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Styles d'une analyse thématique</td><td colspan="2">Analyse thématique par valeur individuelle des modalités du champ REGLEMENT_STD (implémentation de l'attribut 'typeReglementStandardise')</td></tr>
<tr><td>
<table>
<tr><th>Type de réglementation standardisé</th><th>Symbole</th></tr>
<tr><td>01 : Interdiction stricte</td><td>R224 V0 B0</td></tr>
<tr><td>02 : Interdiction</td><td>R255 V96 B96</td></tr>
<tr><td>03 : Prescriptions strictes</td><td>R0 V0 B255</td></tr>
<tr><td>04 : Prescriptions simples</td><td>R112 V160 B255</td></tr>
<tr><td>05 : Prescriptions hors zone d'aléa</td><td>R137 V217 B231</td></tr>
<tr><td>06 : Expropriation possible</td><td>R154 V53 B155</td></tr>
<tr><td>07 : Délaissement possible</td><td>R201 V147 B255</td></tr>
</table>
</td><td>Ces couleurs sont à appliquer à une trame pleine transparente et un contour épais de même couleur.</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="3">Nom du style : <Niveau d'aléa standardisé s'appliquant aux zones d'aléa d'un PPR></td></tr>
<tr><td>Objets concernés</td><td colspan="2">Style s'appliquant aux objets de la table N_ZONE_ALEA_PPRN_AAAANNNN_S_ddd contenant les zones figurant sur la carte d'aléas du PPR</td></tr>
<tr><td>Style par défaut</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Styles d'une analyse thématique</td><td colspan="2">Styles s'appliquant aux modalités possibles du champ NIVEAU_ALEA_STANDARD</td></tr>
<tr><td>Les codes couleurs proposés ci-dessous sont ceux préconisés dans le guide méthodologique PPRT.
<table>
<tr><th>Niveau d'aléa standardisé</th><th>Symbole</th></tr>
<tr><td>01 : Très fort plus</td><td>R240 V128 B128</td></tr>
<tr><td>02 : Très fort</td><td>R233 V150 B122</td></tr>
<tr><td>03 : Fort plus</td><td>R238 V221 B130</td></tr>
<tr><td>04 : Fort</td><td>R245 V222 B179</td></tr>
<tr><td>05 : Moyen plus</td><td>R176 V196 B222</td></tr>
<tr><td>06 :Moyen</td><td>R135 V206 B250</td></tr>
<tr><td>07 : Faible</td><td>R143 V188 B143</td></tr>
</table>
</td><td>Ces couleurs sont à appliquer à une trame pleine transparente et un contour épais de même couleur.</td></tr>
</table>